

**DELIBERATION**

**du conseil d'administration de l'Université du Mans**

**Séance du 26 septembre 2024**

**I. PRÉAMBULE**

**1.1. – Procès-verbal du 4 juillet 2024**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**VU** le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3 ;  
**VU** les statuts de l'Université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **Approuve avec 8 abstentions, 19 voix pour et 0 voix contre, le procès-verbal du 4 juillet 2024. Le détail est annexé à la présente.**

Le Mans, le 30 septembre 2024

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 35

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 4 juillet 2024

Sous la présidence de **Monsieur Pascal LEROUX**

Président du conseil d'administration de l'université du Mans

Le conseil est constitué de 35 membres en exercice. Pour qu'il siège et délibère valablement, la moitié des membres en exercice doit être atteinte, soit 18 membres présents ou représentés. En matière de préparation, de vote, d'exécution, ou de modification du budget, le conseil délibère valablement si la moitié des membres en exercice est présente (article R719-68 du Code de l'éducation).

En ce jeudi 4 juillet 2024, 29 membres sont présents ou représentés.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement se tenir.

## ÉTAT DES PRÉSENCES

Membres en exercice		Membr es présent s	Membres absents représentés par	Membres arrivés en cours de séance
Collège A		LEROUX Pascal	X	
		BOURQUIN Laurent	X	
		DENIS Laurent	X	
		PICART Pascal	X	
		GONZALEZ Christine	X	
		MATOUSSI Anis	X	
		MONTEBAULT Véronique	X	
Collège B		RAHMANI Abdel		Laurent BOURQUIN
		ANDREU-BOUSSUT Vincent		Christine GONZALEZ
		DUVERGER Claire		Sophie LEDRU BAEY
		JUILLET-REGIS Hélène	X	
		LEDRU-BAEY Sophie	X	
		LEHUEN Jérôme		Laurent DENIS
		MAUGER Laurence	X	
		RAETZ Samuel		Pascal PICART
PERSONNEL BIATSS		SALAM Louay Pierre		Sébastien CHOPLAIN
		BLIN Vincent	X	
		CHOPLAIN Sébastien	X	
		CUREAU Stéphane		
		FRANCOIS Michel	X	
		HERBELIN Elodie	X	
USAGERS		PITROU Axel	X	
		GOURGAND Laura (T)	X	
		PLARD Evan (S)		
		MEZITI Danyel Mehdi (T)		Alan CHAMPRENAULT
		HARAN Andy (S)		
		LAFFARGUE Lucie (T)		
		MAICHE Rose (S)		
		CHAMPRENAULT Alan (T)	X	
		SOUFFOU Charaffaine (S)		
		CHASSE Florette (T)		
		BONNET Carole (T)		
PERSONNALITES EXTERIEURES COLLECTIVITES TERRITORIALES (DESIGNEES)		LEMOINE Mathis (S)		
		LEBALLEUR Eloïse (S)		
	Le Mans Métropole	PORTIER Quentin (T)		Sylvie CRISCOLO
	Conseil Dptal de la Mayenne	GOUFFE Jacques (S)		
	Région des Pays de la Loire	VIEILLE Sylvie (T)		
PERSONNALITES EXTERIEURES ACTIVITES ECONOMIQUE ET SOCIALES		ROUSSELET Sylvain (S)		
		BEAUCHEF Anne (T)		
		CHABAGNO Anne-Gaëlle (S)		
		Siège Vacant (T)		
	Ecole Gaston Bachelard Le Mans	Julien CRISTOFOLI (T)	X	
	Altoneo Laval	Christophe MERIENNE (T)		Pascal LEROUX
Lycée Pro Maréchal Leclerc de Hauteclou ue	Sylvie CRISCOLO (T)	X	Laurence MAUGER	
CNRS		Gabrielle INGUSCIO (T)		
		Anne FAGON (S)		

Rectorat	PERES Françoise	X		
	GALLAIS Vincent			
Présent avec voix consultative	Vincent Barré, VPCA	X		
Secrétaires de séance	Violiane DUMUR, SAGJ	X		
	Carla FERNANDEZ, SAGJ	X		

## Sommaire

1.	Délibérations, informations et débat d'orientation général .....	6
1.1	Thématiques transverses.....	6
	Motion .....	11
1.1.1	Création du service commun chargé de l'action culturelle et artistique et adoption des statuts (vote).....	11
	Création du service commun chargé de l'action culturelle et artistique et adoption des statuts.....	12
1.1.2	Suppression du service général de la culture .....	12
1.1.3	Avis sur la nomination du directeur du service de santé étudiante .....	12
	Avis sur la nomination du directeur du service de santé étudiante .....	13
1.1.4	Dossier d'expertise du projet CPER de réhabilitation et d'agrandissement de l'UFR sciences et techniques (vote).....	13
1.1.5	Point sur la trajectoire financière de l'établissement (information) .....	14
1.1.6	Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) de l'université du Mans (information) .....	23
1.1.7	Conventions, Subventions, Tarifs et Cotisations (vote) .....	23
1.1.8	Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil au Président (information) .....	23
	1.1.8.1 Subventions.....	23
	1.1.8.2 Cotisations.....	23
	1.1.8.3 Conventions.....	23
	1.1.8.4 Remontées des conventions signées par délégation du Président.....	23
1.2	Ressources humaines .....	24
1.2.1	Cadrement de la campagne d'emplois 2025 .....	24
1.3	Formation et vie universitaire.....	27
1.3.1	Politique d'établissement en matière de droits d'inscription pour l'année universitaire 2024-2025.....	27
	Politique d'établissement en matière de droits d'inscription pour l'année universitaire 2024-2025.....	28
1.3.2	Schéma directeur de la vie étudiante.....	28
1.3.3	Dispositif de bourses d'études du Master International en électroacoustique « International Master's Degree in electroacoustics » (IMDEA).....	28
1.3.4	Création du diplôme en management et gestion d'entreprise « Executive Management and Business Administration » (EMBA) .....	28
	Création du diplôme en management et gestion d'entreprise « Executive Management and Business Administration » (EMBA) .....	29
1.3.5	Création du diplôme universitaire « classes internationales » .....	30
	Création du diplôme universitaire « classes internationales » .....	32

1.4	Recherche, valorisation et innovation .....	32
1.4.1	Cadre général des prestations de service de recherche.....	32
2.	Questions diverses.....	32

Le Président du conseil d'administration, Monsieur Pascal LEROUX, ouvre la séance à 14h00.

## **1. Délibérations, informations et débat d'orientation général**

### **1.1 Thématiques transverses**

En préambule, les administrateurs représentants de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) des personnels, procèdent à la lecture d'une déclaration liminaire:

*« L'extrême droite antisociale, nationaliste, xénophobe et raciste pourrait remporter une majorité à l'Assemblée nationale le 7 juillet prochain.*

*C'est la conséquence de la normalisation des idées d'extrême droite par le Président de la République et ses politiques. Processus parachevé par sa décision brutale de dissoudre l'Assemblée nationale. C'est aussi le résultat de décennies de politiques libérales créatrices d'inégalités, de souffrances sociales, de repli sur soi.*

*Pour la FSU, l'extrême droite ne doit pas arriver au pouvoir. Son programme menace la vie quotidienne de millions de personnes, notamment les femmes, les binationaux, les minorités, les plus précaires d'entre nous, notamment les personnes privées d'emplois. Les services publics, déjà mis en difficulté par plusieurs années d'austérité, notamment la santé, l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche, seront des cibles privilégiées du RN tout comme les associations comme le planning familial, la Ligue des Droits de l'Homme, Homogène et tant d'autres. Les organisations syndicales aussi. C'est bien la démocratie et les libertés fondamentales qui sont gravement menacées.*

*Cette perspective peut et doit être évitée.*

*La FSU, avec beaucoup d'autres organisations et associations, appelle, partout où le programme du NFP est en position de l'emporter dans les urnes, à amplifier cette dynamique en votant pour ses candidat·es, et ailleurs, à battre l'extrême droite en votant pour la candidature mieux placée pour cela. Partout où le RN est en position de l'emporter, la FSU appelle à adopter cette seule mesure d'urgence possible : faire front populaire, voter pour enfin de nouveaux droits et lui barrer la route et l'empêcher d'obtenir une majorité à l'Assemblée !*

*Aucun accommodement avec l'extrême droite, aucune banalisation de l'élection d'un·e député·e d'extrême droite ne sont envisageables.*

*Enfin, la FSU appelle à la construction commune d'une perspective politique à même de répondre aux attentes sociales et aux revendications salariales et sociales. L'enjeu : défaire le Rassemblement National et porter une alternative sociale pour redonner de l'espoir.*

*Aussi, dans ce contexte d'une grande gravité pour notre pays, la FSU propose au CA de voter la motion suivante :*

*Le Mans Université, par son CA, rappelle solennellement son opposition aux idées d'extrême droite dont les valeurs et le programme constituent une menace pour les droits des travailleuses et travailleurs, les libertés démocratiques, syndicales et académiques.*

*Les expériences internationales d'arrivée de l'extrême droite au pouvoir montrent qu'un des premiers secteurs attaqués est le savoir scientifique et le service public de l'enseignement*

*supérieur et de la recherche, qui est le lieu d'émancipation par les savoirs et de développement de l'esprit critique. Face à l'urgence de la crise écologique et climatique, l'extrême droite est également une force réactionnaire, qui abandonne les engagements et politiques en faveur de la biodiversité et de la transition socio-écologique et criminalise les actions des militant·es écologistes. L'extrême droite est aussi l'ennemie de l'égalité entre les femmes et les hommes et prône une régression en matière de droits des femmes (avortement, contraception, violences de genre) et des personnes LGBTQ+. Elle souhaite revenir sur le droit du sol et stigmatise les étrangers, les Français issus de l'immigration, les binationaux... Elle se situe aux antipodes des valeurs universalistes de l'université française.*

*Dans le contexte exceptionnel du risque majeur de l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite en France, le CA de l'Université du Mans appelle solennellement à se mobiliser pour faire échec à son accession au pouvoir.*

*Ainsi, nous appelons toutes et tous à voter massivement le 7 juillet pour les candidates et candidats faisant barrage au Rassemblement national et nous nous engageons à défendre un enseignement supérieur et une recherche libres, au service de la jeunesse et de la société. »*

A l'issue de cette déclaration, les administrateurs, représentants Fédération Syndicale Unitaire (FSU) des personnels proposent à l'ensemble des élus et à la présidence de porter au vote une motion sur la situation budgétaire de l'établissement. Il procède à la lecture du projet :

*« Quelles réponses aux questions des personnels relayés par la FSU et quelle transparence donnée aux administrateur·trices pour comprendre où en est vraiment l'université ?*

*Bien que la situation nationale soit dramatique comme nous venons de le rappeler, cela ne doit pas nous faire oublier la situation extrêmement préoccupante de notre université sur le plan financier. En effet, lors du dernier CA pour répondre à la question diverse posée par la FSU sur la situation budgétaire et le risque de trésorerie pouvant impacter à terme le versement des salaires des personnels, les plus exposés étant les collègues payés sur fonds propres, le paiement des heures complémentaires, etc., vous avez, M. le Président, sollicité une intervention de l'Agent Comptable de l'université.*

*Nous tenons ici à réaffirmer que notre question était adressée au président de l'université car selon l'article L 712-2 du code de l'éducation, "le président est ordonnateur des recettes et des dépenses de l'université" et qu'à ce titre, c'est lui qui décide des dépenses et des recettes de l'université et non l'Agent Comptable qui a un rôle de contrôle de ces opérations. La question vous était posée et reste d'actualité. En effet, vous avez présenté très récemment un document intitulé "CONSTAT DE LA SITUATION BUDGÉTAIRE 2024" sur lequel on pouvait lire un constat de la situation telle que rappelée par la FSU dans sa question diverse et surtout les résultats projetés en fin d'exercice 2024 qui nous inquiètent au plus haut point et que vous-même avez qualifiée de situation budgétaire tendue :*

- *Un budget initial à considérer au regard du compte financier 2023*
- *Le budget initial pour 2024 prévoyait un déficit prévisionnel de près de 7 M€ (droits constatés). Le solde budgétaire 2024 serait négatif de 12,7 M€.*
- *Le compte financier 2023, adopté en mars 2024, a affiné les données de bilan sur la trésorerie et le fonds de roulement de l'Université. Sur la base de ces données affinées et du budget 2024 tel qu'il est prévu au BI, les résultats projetés en fin d'exercice 2024 sont les suivants :*
  - *Fonds de roulement : 0 jour (norme 15 jours de fonctionnement minimum)*

- *Trésorerie : - 10 jours (découvert de trésorerie ; norme 30 jours minimum de fonctionnement)*
- *Masse salariale : 88 % des recettes encaissables (norme : 83 % maximum)*

*Monsieur le président, les personnels de l'Université sont en attente de vos explications sur ces différents points :*

- *Que veut dire 0 jour de fonds de roulement ?*
- *Quelle somme représentent les - 10 jours de découvert de trésorerie ? Est-ce à dire que l'université ne sera plus à terme en mesure d'honorer ses dépenses, notamment les dépenses de masse salariale ?*

*Comment allez-vous redresser cette situation et en particulier où en êtes-vous dans vos discussions avec le rectorat sur la question budgétaire ? Travaillez-vous à un plan pour assainir la situation budgétaire ? Si oui, quel est-il ?*

*En ce qui concerne le COMP, alors que nous vous avons demandé de le retirer de l'ordre du jour du CAC, vous l'avez fait voter dans les conditions ubuesques que l'on connaît, pour finalement le retirer du vote du dernier CA.*

*Lors de ce dernier CA, de nombreuses voix rejoignant celles de la FSU se sont exprimées indiquant clairement leur refus de ce COMP qui engagerait l'université sur une trajectoire nouvelle et ce pour de nombreuses années, arguant à juste titre que ce contrat n'avait jamais fait l'objet d'aucune réelle concertation avec la communauté universitaire, pas même avec les directeurs d'UFR et de laboratoires. D'ailleurs, il contient des points extrêmement discutables, largement rejetés par la communauté universitaire.*

*Pour la FSU, les évolutions notamment de gouvernance telles que le COMP les envisage relèvent d'un projet de mandature et non d'un contrat portant sur moins de 0,8 % du budget de l'université d'une durée de 3 ans.*

*Comment, M. le président, alors que l'année universitaire se termine, envisagez-vous de mettre l'ensemble de l'université au travail sur la conception d'un nouveau COMP conçu sur des bases et avec des objectifs clairs, redimensionné à l'aune des moyens que le COMP peut générer ?*

*Et comment et avec quelle trajectoire la présidence compte-t-elle permettre à Le Mans Université de retrouver un véritable équilibre budgétaire sans dégrader notre offre de formation, nos activités de recherche et nos conditions de travail et d'étude de nos étudiants, gages de son indépendance et de son avenir ? »*

Monsieur Pascal LEROUX répond que s'agissant des questions afférentes au budget et à la trajectoire de l'établissement, il y sera répondu lorsque sera abordé le point 1.1.5 de l'ordre du jour de la présente séance.

Monsieur Pascal LEROUX indique que l'université du Mans est plus qu'inquiète d'une arrivée de l'extrême droite au sein de la gouvernance de la République Française qui mettrait en grave danger les valeurs universitaires et qui ne pourrait garantir les libertés académiques et les principes républicains.

En ce sens, Monsieur Pascal LEROUX indique qu'il va procéder à la lecture d'une motion rédigée par la présidence de l'université et qui se trouve être dans la lignée de la déclaration

des présidents des universités publiques du grand ouest et du communiqué de presse de France Universités paru le 1<sup>er</sup> avril 2024, dans lequel les présidents des universités publiques françaises appellent à voter contre l'extrême droite :

*« Le premier tour des élections législatives a montré la place croissante que tient le rassemblement national dans l'échiquier politique de notre pays.*

*Ce parti ne dit rien ou presque dans son programme de sa vision de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il a toutefois pour projet de réduire l'action des services publics (nombre d'agents, périmètre d'action). Quid de nos établissements ?*

*Par ailleurs, les valeurs qu'il affiche contreviennent à celles de notre université :*

- *Politique économique (quel avenir pour les AAP et AMI ?)*
- *Préférence nationale (bourses aux étudiants et chercheurs internationaux)*
- *Politique migratoire (rappeler le courrier adressé aux parlementaires sarthois et mayennais)*
- *Politique européenne et internationale (lien avec COLOURS)*

*Il nous faut garder à l'esprit que lorsqu'un tiers de la population française appelle le rassemblement national à l'assemblée, c'est que certains de nos étudiants, de nos collègues, font partie de ces Français.*

*Dans ces temps d'incertitude, il est important de ne pas cliver notre communauté. Il est également de notre devoir de conserver la neutralité et la responsabilité du service public.*

*Cette neutralité et cette responsabilité ne nous interdisent pas de rester fidèles à nos convictions. Dans les semaines à venir, nous défendrons et porterons les valeurs qui sont les nôtres, comme nous l'avons toujours fait.*

*Le conseil d'administration de l'université du Mans appelle chacune et chacun à participer au second tour des élections législatives en gardant en tête les valeurs qui sont au cœur de l'action de notre université, pour nos étudiants et notre territoire. »*

La présidence et plusieurs administrateurs proposent d'adopter une motion commune sur le sujet.

Monsieur Laurent DENIS fait part de son désaccord, et indique craindre que cette démarche puisse s'avérer contreproductive, en provoquant un effet non souhaité, à savoir accroître l'électorat d'extrême droite.

Madame Laurence MAUGER rappelle que selon les valeurs portées par l'université, les membres du conseil d'administration devraient appeler également à ne pas voter pour d'autres partis considérés comme extrémistes.

Certains administrateurs rappellent que seul le conseil d'Etat est en mesure de qualifier les nuances politiques des différents partis politiques français.

Monsieur Stéphane CUREAU relève qu'il serait souhaitable que les projets de motions puissent être adressées en amont des séances du conseil d'administration afin de permettre l'étude de ces textes avant la session et de faciliter les échanges durant la séance.

Madame Elodie HERBELIN partage l'idée de rappeler au sein d'une motion les valeurs universitaires défendues et le fait de devoir faire barrage à tout ce qui pourrait les entraver. Elle craint que le vote des motions ainsi proposées soit perçu comme trop directif, et stigmatisant pour les personnels n'étant pas d'accord.

Monsieur Pascal PICART souligne que ce qui est abordé dans ces projets de motions concerne particulièrement l'avenir des universités.

Monsieur Michel FRANCOIS se dit gêné par les indications de vote figurant sur les motions proposées et souhaite que la défense des valeurs universitaires soit davantage mise en avant.

Monsieur Laurent BOURQUIN indique que les deux motions ainsi proposées lui semblent argumentées, et qu'il est à son sens totalement légitime de proposer une motion sur ce sujet.

Les représentants élus FSU rappellent que la motion rédigée par leur syndicat, est co-signée par les organisations syndicales majoritaires comme la CGT, la CFDT, Solidaires, et l'UNSA.

Monsieur Anis MATOUSSI s'inquiète pour l'avenir des travaux de recherche au niveau international et qu'à cet égard, il lui semble important de prendre position. Il rappelle qu'aucun membre du conseil n'est obligé de voter pour les motions proposées.

Monsieur Pascal LEROUX propose de corriger certains passages de ces deux motions afin de proposer au vote une motion commune.

Il est finalement retenu la motion suivante :

*« Le Mans Université, par son CA, rappelle solennellement son opposition aux idées d'extrême droite dont les valeurs et le programme constituent une menace pour les droits des travailleuses et travailleurs, les libertés démocratiques, syndicales et académiques.*

*Les expériences internationales d'arrivée de l'extrême-droite au pouvoir montrent qu'un des premiers secteurs attaqués est le savoir scientifique et le service public de l'enseignement supérieur et la recherche, qui est le lieu d'émancipation par les savoirs et de développement de l'esprit critique. Face à l'urgence de la crise écologique et climatique, l'extrême-droite est également une force réactionnaire, qui abandonne les engagements et politiques en faveur de la biodiversité et de la transition socio-écologique et criminalise les actions des militantes et militants écologistes. L'extrême droite est aussi l'ennemi de l'égalité entre les femmes et les hommes et prône une régression en matière de droits des femmes (avortement, contraception, violences de genre) et des personnes LGBTQI+. Elle souhaite revenir sur le droit du sol et stigmatise les étrangers, les français issus de l'immigration, les binationaux. Elle se situe aux antipodes des valeurs universalistes de l'université française.*

*Dans le contexte exceptionnel du risque majeur de l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite en France, le CA de l'Université du Mans appelle solennellement à se mobiliser pour faire échec à son accession au pouvoir.*

*Ainsi, nous appelons toutes et tous à voter massivement le 7 juillet pour les candidates et candidats faisant barrage au rassemblement national et nous nous engageons à défendre un enseignement supérieur et une recherche libres, au service de la jeunesse et de la société »*

Quatre administrateurs du conseil d'administration ne souhaitent pas prendre part audit vote.

<b>VOTE :</b>		
<b>Motion défendant les valeurs de l'université</b>		
25 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 1	POUR = 24	CONTRE = 0
Approuvé à la majorité		

### 1.1.1 Création du service commun chargé de l'action culturelle et artistique et adoption des statuts (vote)

Présenté par Monsieur Pierre Louis d'ILLIERS, Directeur général des services, ce point a pour objectif de présenter la transformation de l'actuel service central, en service commun en application de dispositions réglementaires. Les statuts qui sont proposés au vote intègre les dispositions imposées par la réglementation.

Ce service sera dirigé par un directeur, assisté d'un conseil culturel en charge d'élaborer des propositions en ce qui concerne la politique culturelle et artistique de l'établissement.

Il est à noter que l'actuelle responsable du service culture avait déjà créé un conseil interne afin d'élaborer la programmation culturelle, proposer des ateliers artistiques et échanger plus généralement sur le fonctionnement du service. Ce conseil associe des étudiants, des enseignants, des personnels administratifs, des artistes et un représentant de la ville du Mans en présence du vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire.

Le futur conseil culturel s'élargira comptant 19 membres et réunira, outre le président de l'université ou son représentant :

- 12 membres de la communauté universitaire ;
- 6 membres extérieurs, représentant les institutions d'État, des collectivités et deux personnalités qualifiées.

Le directeur et l'ensemble des personnels de l'université affecté au service de l'action culturelle et artistique peuvent assister au conseil culturel, avec voix consultative.

Le directeur du service est nommé pour quatre ans conformément à l'article D.714-100 du code de l'éducation, par le président de l'université sur proposition du conseil culturel. Son mandat est renouvelable.

Madame Laurence MAUGER souhaite savoir dans quelle limite ce mandat peut être renouvelé.

Madame Violaine DUMUR, responsable du service des affaires générales et juridiques, indique que les dispositions du code de l'éducation n'imposent pas de limite en la matière.

La création du service universitaire d'action culturelle et artistique doit être, aux termes de l'article D.714-93 du code de l'éducation, décidée par le conseil d'administration de l'université après avis du conseil académique plénier. Ce dernier s'est prononcé en faveur de cette création le 6 juin 2024.

L'impact de cette création en termes d'organisation du service (rôle du directeur, missions et création du conseil culturel) conduit à demander l'avis du comité social d'administration de l'établissement. Ce dernier a émis un avis unanimement favorable à la mise en place de ce service tel qu'il a été envisagé le 21 juin dernier.

Sans autres questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

VOTE :		
Création du service commun chargé de l'action culturelle et artistique et adoption des statuts		
29 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 1	POUR = 28	CONTRE = 0
Approuvés à l'unanimité		

### 1.1.2 Suppression du service général de la culture

La création du nouveau service commun chargé de l'action culturelle et artistique nécessite la suppression du service général de la culture actuellement en place.

VOTE :		
Suppression du service général de la culture		
29 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 1	POUR = 28	CONTRE = 0
Approuvée à l'unanimité		

### 1.1.3 Avis sur la nomination du directeur du service de santé étudiante

Monsieur Vincent BARRE présente ce point.

Comme le prévoient les statuts du service de santé étudiante actuellement en vigueur, un directeur doit être nommé par le président de l'université, après avis du conseil d'administration.

Monsieur Vincent BARRE présente le curriculum vitae et le profil du Docteur Catherine AUDOIN.

Monsieur Vincent BARRE précise qu'il a été présenté au Docteur Catherine AUDOIN les objectifs et orientations de l'établissement en matière de santé étudiante.

Le poste de directeur doit être pourvu dès le 2 septembre 2024.

Lorsque que ce dernier sera nommé, il lui sera proposé de se présenter au conseil d'administration du 26 septembre 2024.

Sans questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

<b>VOTE :</b>		
<b>Avis sur la nomination du directeur du service de santé étudiante</b>		
29 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 29	CONTRE = 0
Favorable à l'		

#### 1.1.4 Dossier d'expertise du projet CPER de réhabilitation et d'agrandissement de l'UFR sciences et techniques (vote)

Monsieur Pascal LEROUX invite Monsieur Sébastien CHOPLAIN à présenter le dossier d'expertise du projet CPER afférent à la réhabilitation et l'agrandissement de l'UFR sciences et techniques.

En préambule, Monsieur Pascal LEROUX annonce que l'extension de l'ENSIM dans le cadre de ce projet CPER, n'est plus d'actualité. Seul est maintenue la réhabilitation du bâtiment existant.

Monsieur Vincent BARRE précise que cet abandon n'est pas lié à des enveloppes « rabotées » mais au calibrage initiale du CPER, et à l'augmentation des coûts dans le domaine de la construction, qui ont explosé depuis 2017. Dans ce contexte financier, les budgets prévus initialement au projet ne suffisent plus.

Monsieur Sébastien CHOPLAIN débute la présentation de ce dossier.

Le projet consiste à supprimer les préfabriqués présents à l'entrée du campus, et qui occupent 1500m<sup>2</sup> de terrain, et les remplacer par un nouveau bâtiment pouvant accueillir des salles de cours modulables, s'adaptant aux séances d'examens de grande capacité et à celles accueillant des plus petits groupes. Il est également prévu que le nouvel espace puisse accueillir en son enceinte des plateformes techniques et des laboratoires.

Le projet prévoit également de rénover des espaces techniques, des salles de travaux pratiques, des laboratoires de biologie et géosciences, permettant de mettre aux normes ces espaces tout en revoyant leur utilisation pour répondre aux besoins actuels.

Certains administrateurs soulignent l'importance de ces travaux, notamment en matière de sécurité. Ils évoquent le cas du bâtiment chimie organique, qui ne respecte pas la réglementation en vigueur.

Sans autres questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

<b>VOTE :</b>		
<b>Dossier d'expertise du projet CPER de réhabilitation et d'agrandissement de l'UFR sciences et techniques</b>		
29 votants présents ou représentés		

Abstention(s) = 2	POUR = 25	CONTRE = 2
Approuvé à l'unanimité		

### 1.1.5 Point sur la trajectoire financière de l'établissement (information)

Monsieur Pascal LEROUX introduit ce point.

Il indique que, comme évoqué précédemment en conseil d'administration, l'établissement est accompagné sur ce sujet par Monsieur Bernard DIZAMBOURG, consultant exerçant au sein de France Universités, pour étudier de façon globale le budget, la structuration et la masse salariale au regard d'un panel d'autres établissements de caractéristiques similaires au nôtre.

Monsieur Pascal LEROUX invite Monsieur Vincent BARRE à présenter le document qui intègre les éléments de la note de Monsieur Bernard DIZAMBOURG.

Cette note comporte des éléments factuels qui donnent un certain nombre d'informations sur la situation de l'établissement. Elle a été présentée lors de la conférence des composantes du mardi 2 juillet 2024 et au comité social d'administration de l'établissement qui s'est tenu ce jour.

Monsieur Pascal LEROUX finit son introduction en indiquant qu'une deuxième note est en cours d'élaboration et sera présentée ultérieurement. Il s'agira de poursuivre le travail d'analyse sur des items complémentaires et en particulier sur nos formations.

Monsieur Vincent BARRE débute la présentation en indiquant que la note de Monsieur Bernard DIZAMBOURG est centrée sur l'analyse de la structure de la masse salariale de l'université du Mans et notamment de son évolution depuis 5 ans. Les effectifs étudiants sur cette période restent stables.

Les charges se sont accrues à périmètre constant entre 2021-2023. 15.8 millions d'euros d'augmentation en 3 ans sont constatés et 11.3 millions d'euros correspondent à la hausse de la masse salariale.

De cette analyse, il convient de distinguer l'évolution du nombre d'emplois, passant de 1137 à 1209 ETPT, de l'évolution du coût de l'emploi qui comprend notamment les revalorisations que l'Etat a souhaité mettre en place, dans le cadre de la LPR, par exemple, et l'augmentation du point d'indice.

Il en ressort que la hausse due au coût moyen de l'emploi est plus importante que la hausse du nombre d'emplois, 56% de la hausse sur la période évoquée, est due à l'augmentation du coût moyen des emplois, et 44% représente la hausse du nombre d'emplois.

En 2023, la hausse de la masse salariale est de l'ordre de 3.450 millions d'euros, et est compensée à hauteur de 2.665 millions d'euros, ce qui laisse à l'établissement un important différentiel à couvrir.

Il ressort des prévisions pour l'année 2024 les éléments suivants : tenant compte des mesures à l'initiative de l'Etat connues et des notifications de crédits et de SCSP, il resterait un différentiel à la charge de l'établissement à financer à hauteur de 1.86 millions d'euros.

D'autres éléments, comme la crise énergétique ont considérablement pesé sur cette période.

Monsieur Vincent BARRE procède à une présentation de la note de Monsieur Bernard DIZAMBOURG.

Il cite : « *La situation budgétaire complexe qui est celle de l'Université du Mans a attiré l'attention sur le poids important de la masse salariale, comparativement aux ratios prudentiels préconisés pour les universités. L'objectif de cette note est de confirmer ou nuancer cette appréciation par une analyse comparative avec un échantillon d'établissements présentant des similitudes d'activités. Elle se fonde sur des données 2022, les dernières disponibles en attente de la remontée des comptes financiers 2023.* »

Monsieur Vincent BARRE indique qu'il ressort de la note que le poids relatif de la masse salariale, première dépense de fonctionnement, est mis en relation avec les ressources de fonctionnement, plus précisément les produits de fonctionnements encaissables. (Les produits de fonctionnement encaissables correspondent à l'agrégation des subventions et des produits provenant de ressources propres. Ces données proviennent de la comptabilité dite en droits constatés et ce au niveau du compte de résultat. La notion de produits encaissables exclue des ressources ne donnant pas lieu à un mouvement de trésorerie comme les neutralisations d'amortissements).

Le Mans	% Personnels / Ress. Encaiss.
2014	84,5%
2018	85,0%
2019	84,3%
2020	85,0%
2021	84,2%
2022	83,8%

Monsieur Bernard DIZAMBOURG démontre à travers ce tableau que la masse salariale totale correspond en 2022 à près de 84% des ressources encaissables. Il indique qu'il est généralement admis qu'au-delà de 82 à 83%, le financement des autres charges de fonctionnement est rendu difficile. Il constate que cette situation est ancienne pour l'établissement et qu'elle semble être une donnée structurelle. Il ajoute que le ratio masse salariale/produits de fonctionnement est en partie modulé par la structure de l'activité en formation et en recherche. Un poids relatif élevé du champ SHS contribue à élever ce ratio, à contrario une forte présence du champ « sciences » à un effet inverse.

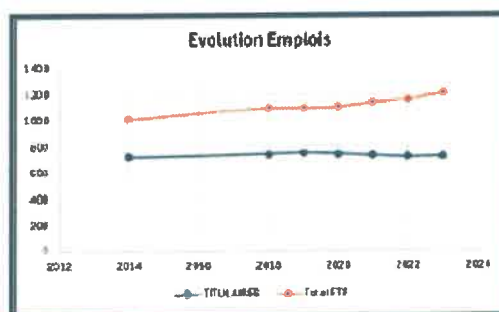
Universités	% Personnels / Ress. Encaiss.
Savoie	81,1%
La Rochelle	77,2%
Le Havre	76,5%
Littoral	79,3%
Mulhouse	66,7%
Orléans	79,0%
Perpignan	81,1%
UPHF	78,2%
Toulon	80,3%
Artots	77,5%
Avignon	82,9%
Bretagne Sud	80,8%
Le Mans	83,8%
Echantillon	78,6%

Le second tableau met en perspective l'établissement avec des universités à profil assez proche. Il permet de constater que l'université présente, en 2022, un poids de masse salariale le plus élevé de l'échantillon.

Cette caractéristique peut éventuellement s'expliquer soit par les structures de l'emploi soit par les structures de l'activité ou une combinaison des deux variables. Elle doit aussi être analysée au vu de la façon dont la politique de l'emploi a été conduite au cours du temps.

Sur la période de 2018 à 2022, l'emploi mesuré en ETPT connaît une croissance de 195 emplois. Alors que le nombre d'emplois titulaires reste relativement stables, la croissance de l'emploi non-titulaires s'élève à 193 ETP.

	TITULAIRES	NON TITULAIRES	TOTAL
<b>Le Mans</b>			
2014	721	294	1015
2018	740	358	1098
2019	748	350	1098
2020	738	367	1105
2021	731	405	1136
2022	720	441	1161
2023	723	487	1210



	Cout moy. titulaires	Cout moy. Non titulaires
<b>Le Mans</b>		
2014	76 976	29 252
2018	82 432	28 492
2019	83 824	27 429
2020	85 772	27 248
2021	88 919	26 420
2022	94 444	28 345

Universités	TITULAIRES	NON TITULAIRES	Coût moy. titulaires	Coût moy. Non titulaires
Savoie	71,0%	29,0%	89 785	24 474
La Rochelle	58,8%	41,2%	93 907	29 923
Le Havre	71,3%	28,7%	89 003	30 342
Littoral	73,0%	27,0%	87 122	26 241
Mulhouse	65,9%	34,1%	96 807	19 944
Orléans	70,7%	29,3%	88 557	28 998
Perpignan	66,9%	33,1%	87 644	25 249
UPHF	79,5%	20,5%	86 088	27 189
Toulon	68,2%	31,8%	93 199	28 246
Artois	76,5%	23,5%	88 916	22 400
Avignon	69,1%	30,9%	88 822	30 357
Bretagne Sud	64,9%	35,1%	90 687	29 859
Le Mans	62,0%	38,0%	94 444	28 345
Echantillon	69,2%	30,8%	90 150	26 970

Pendant la même période 2014 – 2022, le coût moyen de l'emploi titulaire s'accroît de 22% alors que le coût de l'emploi non-titulaire reste relativement stable.

En 2022, la structure de l'emploi de l'université du Mans se caractérise par une part de l'emploi non titulaire plus élevée que la moyenne constatée sur l'échantillon de référence : 41,2% de non-titulaires. Si l'on s'intéresse au coût moyen de l'emploi, il est plus élevé au Mans que pour la moyenne de l'échantillon, l'écart le plus important étant constaté sur la population des titulaires.

Globalement, la structure de l'emploi de l'Université du Mans a deux caractéristiques aux effets contradictoires :

- Une présence plus forte des non-titulaires qui a un effet de limitation de la masse salariale (économie de 5,3 millions € par rapport à la situation où le ratio titulaires/non-titulaires de LMU serait le ratio moyen de l'échantillon) ;
- Des coûts moyens d'emplois plus élevés que la moyenne de l'échantillon (surcôt de 3,7 millions € par rapport au coût moyen à structure d'emploi identique) ;
- Les deux générant une économie globale de 1,6 millions€ comparativement à la structure moyenne de l'échantillon.



Le Mans	Enseignants			BIATSS				
	Prof	Mcf	Prag	Enseignants	A	B	C	BIATSS
2014	14,4%	33,8%	14,7%	63,0%	9,0%	10,0%	18,0%	37,0%
2018	14,3%	32,7%	15,4%	62,3%	10,1%	10,9%	16,6%	37,7%
2019	14,3%	32,4%	15,4%	62,0%	11,4%	10,6%	16,0%	38,0%
2020	14,1%	32,7%	15,7%	62,5%	11,4%	10,4%	15,7%	37,5%
2021	14,3%	33,0%	16,0%	63,3%	11,2%	10,6%	14,9%	36,7%
2022	14,6%	33,1%	16,2%	63,9%	11,1%	11,2%	13,7%	36,1%

Une analyse sur une moyenne durée permet de constater que cette structure de l'emploi est relativement stable dans le temps, probablement reproduite d'année en année par les campagnes d'emplois.

Universités	1er cycle	Sciences	BUT	Ingénieur	Etudiants AETP en sang. titulaires
Savoie	72,1%	32,4%	17,8%	6,0%	26,6
La Rochelle	76,4%	48,1%	11,6%	2,5%	25,2
Le Havre	72,2%	43,2%	21,9%	8,2%	22,4
Littoral	75,6%	28,1%	8,0%	5,1%	24,6
Mulhouse	70,4%	21,8%	17,7%	6,3%	22,3
Orléans	65,3%	34,8%	12,0%	5,1%	23,3
Perpignan	73,6%	21,6%	9,7%	0,9%	22,8
UPHF	67,7%	18,6%	12,0%	0,0%	26,1
Toulon	75,0%	25,6%	13,6%	5,3%	26,1
Artois	79,4%	28,9%	15,4%	0,0%	27,6
Avignon	62,3%	31,0%	5,9%	0,0%	23,1
Bretagne Sud	73,0%	52,4%	14,3%	7,2%	25,7
Le Mans	72,6%	35,2%	13,4%	3,4%	22,3
Echantillon	72,7%	32,1%	13,5%	4,1%	24,6

La structure de l'emploi est souvent en partie modulée par le profil de l'activité de formation.

Un poids plus ou moins élevé du 1er cycle, la présence respective des champs disciplinaires (sciences/SHS), le développement des secteurs technologiques (BUT et formations d'ingénieurs) sont fréquemment des variables en partie explicatives de l'encadrement enseignant et de sa structure.

Comme le tableau suivant permet de le constater, la structure de l'activité de formation est proche de la structure moyenne de l'échantillon, avec une présence un peu plus forte du secteur scientifique (par opposition au secteur SHS).

Le ratio nombre d'étudiants par ETP enseignants titulaires met en évidence la situation favorable en encadrement enseignants titulaires : avec 22,3 étudiants par enseignants titulaires, l'écart avec l'encadrement moyen correspond à une présence supplémentaire d'une quarantaine de postes d'enseignants titulaires.

Universités	TITULAIRES BIATSS/ Enseignants
Savoie	0,78
La Rochelle	0,72
Le Havre	0,77
Littoral	0,82
Mulhouse	0,53
Orléans	0,66
Perpignan	0,73
UPHF	0,96
Toulon	0,68
Artois	0,78
Avignon	0,63
Bretagne Sud	0,77
Le Mans	0,56
Echantillon	0,73

Le ratio BIATSS par enseignants (ici pour les titulaires) permet d'apprécier la façon dont l'université environne les enseignants par les personnels BIATSS. L'université du Mans est celle dont le ratio est le plus faible : 0,56 BIATSS titulaires par enseignants titulaires.

La forte présence de non titulaires parmi les BIATSS explique en partie ce constat. A la même date, le ratio BIATSS/Enseignants, titulaires et non titulaires, est de 0,82.

Pour les autres universités, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier la répartition des non titulaires entre enseignants et BIATSS.

Monsieur Vincent BARRE procède à la lecture des éléments de conclusion de ladite note :

- Depuis plusieurs années, l'université du Mans se caractérise par poids de masse salariale plus important que celui observé pour des universités à profil comparable. Si cet indicateur doit être apprécié de façon non dogmatique (il s'agit là d'un indicateur de vigilance), cette situation suppose d'intégrer cette donnée dans un pilotage budgétaire adapté ;
- Ce poids de masse salariale résulte tout à la fois d'une structure de l'emploi avec un encadrement académique plus généreux, les effets étant en partie compensés par un développement de l'emploi non titulaire pour les fonctions support et soutien ;
- Il est possible que cet encadrement académique plus dense résulte des orientations de la politique de recherche, la comparaison avec les autres établissements étant plus difficile car relevant de facteurs plus qualitatifs ;
- Cette situation, ancienne, limite la capacité à dégager de la CAF, nécessaire à l'accompagnement d'une politique ambitieuse d'investissements ;
- Elle accroît la sensibilité de l'équilibre à des évolutions de nature interne (volonté de dynamiser l'emploi pour atteindre des objectifs nouveaux) ou externe (inflation des coûts de fonctionnements, financement moins favorable de la part de l'État). La dégradation budgétaire actuelle (commune à un nombre croissant d'universités) se fait plus aigüe au Mans étant donné la situation structurelle ancienne ;
- Il est nécessaire d'installer un pilotage budgétaire qui relie de façon plus intégrée gestion de l'emploi, une CAF pilotée (et pas simplement constatée) et prise en compte des objectifs d'investissements.

Monsieur Pascal LEROUX souhaite ajouter que cette note apporte des éléments factuels, et permet de mettre nombre d'indicateurs en perspective.

Il souligne que le conseil d'administration reste compétent pour définir la politique budgétaire de l'établissement.

Monsieur Anis MATOUSSI estime qu'il n'est pas possible de définir une politique sur une étude basée sur ces indicateurs et s'étonne que la recherche et l'innovation ne figurent pas parmi les facteurs qualitatifs dans cette étude.

Madame Véronique MONTEBAULT réagit sur les données chiffrées relevées pour l'université du Mulhouse. Elle interroge la gouvernance sur ces chiffres et se demande comment, avec les caractéristiques que cette université présente, ils parviennent à atteindre un pourcentage de 66% de masse salariale.

Monsieur Vincent BARRE fait remarquer que cette université génère trois fois plus de ressources propres.

Madame Véronique MONTEBAULT souhaite connaître les ressources dont cet établissement dispose et se demande pour quelle raison l'université du Mans ne peut pas disposer de telles ressources.

Monsieur Pascal LEROUX indique qu'il est important de comparer notre situation avec celle d'autres établissements et d'identifier l'origine des écarts sur l'ensemble des indicateurs étudiés dans cette note. Il se demande si les ressources liées à l'apprentissage peuvent de manière notable influencer sur ces données. Il souligne également l'importance des moyens apportés par les collectivités locales et des activités contractuelles qui ont été développées dans certaines universités.

Monsieur Julien CRISOFOLI qualifie ces méthodes de travail de technocratiques, en soulignant que tout est centré sur les dépenses. L'impasse est faite sur la partie recettes. Il ajoute que l'université du Mans doit pouvoir se prévaloir du nombre de professeur d'universités qu'elle emploie. Cependant, il estime regrettable que la note de Monsieur Bernard DIZAMBOURG, dans sa logique économique, puisse laisser entendre que l'université du Mans supporte des charges excessives de masse salariale.

Monsieur Julien CRISTOFOLI ajoute qu'il regrette le manque d'éléments factuels sur l'augmentation d'emplois non titulaires, qui sont potentiellement plus menacés que les postes de titulaires.

Il souhaite également rappeler que si le taux d'encadrement des élèves devait passer de 22 à 24, cela dégradera considérablement les capacités d'enseignement et d'apprentissage. Ce levier ne devrait pas être conservé.

Il finit son intervention en interrogeant la gouvernance sur la part de responsabilité de l'Etat dans cette situation, en demandant comment l'Etat assume sa part de l'effort face à ces mesures, qui s'affichent comme une cure d'austérité et qui laissent comprendre que cela débouchera sur la fin des recrutements et des remplacements.

Monsieur Vincent BARRE indique que de telles mesures ne sont pas envisagées pour définir la trajectoire financière de l'établissement.

Monsieur Julien CRISTOFOLI s'interroge sur les mesures qui seront arrêtées pour parvenir à atteindre 83% de masse salariale.

Monsieur Pascal LEROUX rappelle que la note de Monsieur Bernard DIZAMBOURG comporte des éléments permettant de connaître les ventilations et la répartition des moyens pédagogiques. Il ne s'agit pas de lui prêter des intentions de la part de l'université du Mans. Il rappelle également que cette présentation émane d'une demande des administrateurs.

Monsieur Pascal LEROUX informe les administrateurs que la trajectoire de l'établissement reste à définir et qu'elle sera discutée, notamment avec la DGESIP, pour envisager un accompagnement de la part de l'Etat.

Madame Claire DUVERGER revient sur la note de Monsieur Bernard DIZAMBOURG, et indique que, malgré les propositions d'objectifs très ambitieux, elle ne comporte pas de précisions sur les moyens à employer pour les atteindre, et souhaite plus de détails à propos de la révision de la construction du budget initial 2025.

Monsieur Vincent BARRE indique que le budget rectificatif pour cette année 2024, tel qu'il est en train de se construire, ne permettra pas d'atteindre le niveau de trésorerie nécessaire pour respecter les seuils réglementaires. C'est pour cette raison qu'une discussion a débuté avec la DGSIP pour envisager un accompagnement de l'Etat. Il permettrait d'atteindre plus rapidement le niveau de trésorerie nécessaire à la fin de l'année 2024.

Madame Claire DUVERGER demande s'il existe une confirmation de la part de l'Etat sur ces accompagnements, et si des réductions sont à envisager.

Monsieur Pascal LEROUX répond que Madame Anne-Sophie BARTHEZ, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, a demandé à l'établissement de tracer une trajectoire financière qui pourrait être étudiée par la DGESIP pour envisager l'accompagnement possible. Cela suppose une construction d'un budget initial qui soit différente, notamment sur la remontée du budget des composantes.

Madame Claire DUVERGER rappelle que la construction du budget 2025 repose très majoritairement sur la campagne d'emploi. Or, elle remarque que la lettre de cadrage de cette campagne d'emplois pour l'année 2025 n'est pas très différente des années précédentes et que les grandes lignes définies sont quasiment identiques.

Monsieur Anis MATOUSSI souhaite revenir sur l'impact de l'alternance sur le niveau des ressources propres de l'établissement. Il rappelle que les recettes de l'alternance sont très ciblées et qu'elles doivent être dédiées à la formation et non réinjectées ailleurs.

Monsieur Julien CRISTOFOLI revient également sur le fond de roulement évoqué plus tôt dans la présentation. Il indique que celui-ci s'affiche maintenant à 10 jours. Or, il ressort de documents de travail présenté aux différentes composantes un fond de roulement inférieur à 10 jours en décembre 2024. Monsieur Julien CRISTOFOLI interroge le président sur cette situation, et se demande comment en 6 mois un tel objectif pourrait être atteint.

Monsieur Pascal LEROUX, étonné, rappelle que ce document a été présenté dans le cadre d'un groupe de travail avec les directions des composantes, et que ces réunions, ou ce type d'exercices non définitifs n'ont pas pour but d'être divulgués ou communiqués.

Monsieur Julien CRISTOFOLI revient sur sa précédente question, et interroge le président sur la réelle situation de l'université du Mans. Il estime ne pas avoir obtenu de réponse claire, et déclare que, compte tenu de la trésorerie inquiétante de l'établissement, ceci laisse planer des doutes. Il demande plus de transparence.

Monsieur Pascal LEROUX déclare que l'université dispose de la trésorerie suffisante pour payer l'ensemble des salaires sur toute l'année.

Monsieur Pascal LEROUX rappelle, pour finir cette présentation, que ces questions seront représentées en conseil d'administration pour débat et vote.

### 1.1.6 Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) de l'université du Mans (information)

*Ce point a été reporté à une séance ultérieure.*

### 1.1.7 Conventions, Subventions, Tarifs et Cotisations (vote)

Sans questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote des cotisations.

<b>VOTE :</b>		
<b>Cotisations</b>		
21 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 21	CONTRE = 0
Approuvées à l'unanimité		

Sans questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote des tarifs.

<b>VOTE :</b>		
<b>Tarifs</b>		
21 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 1	POUR = 20	CONTRE = 0
Approuvés à l'unanimité		

### 1.1.8 Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil au Président (information)

#### 1.1.8.1 Subventions

Aucune remarque des administrateurs.

#### 1.1.8.2 Cotisations

Aucune remarque des administrateurs.

#### 1.1.8.3 Conventions

Aucune remarque des administrateurs.

#### 1.1.8.4 Remontées des conventions signées par délégation du Président

Aucune remarque des administrateurs.

## 1.2 Ressources humaines

### 1.2.1 Cadrage de la campagne d'emplois 2025

Ce projet de campagne d'emplois a été présenté lors de la séance du comité social d'administration de l'établissement (CSA) du 21 juin 2024. Un vote défavorable à l'unanimité a conduit à un réexamen lors de la séance du 4 juillet.

Monsieur Vincent BARRE averti que le document présenté en cette séance du conseil d'administration n'aborde pas le volet des enseignants du 2<sup>d</sup> degré qui sera présenté le 10 septembre 2024 en conférence des composantes. Ce point sera abordé en conseil d'administration à la rentrée prochaine.

Monsieur Vincent BARRE poursuit la présentation de cette campagne d'emplois. Il rappelle que les deux campagnes d'emplois, 2022, 2023, étaient destinées à accompagner des nouveaux projets et que la campagne 2024 était axée sur la consolidation et l'amorçage d'une trajectoire permettant de maîtriser la masse salariale. La campagne d'emplois 2025 doit poursuivre cette trajectoire pour rétablir l'équilibre financier de l'établissement. Il a été demandé aux composantes de respecter scrupuleusement les objectifs ainsi fixés.

Monsieur Vincent BARRE souligne un point important. A compter de 2025, les emplois temporaires contractuels CTER ne seront plus autorisés que sur les postes d'Etat vacants. Ceci permettra qu'ils ne soient plus créés sur les ressources propres de l'établissement.

Monsieur Vincent BARRE ajoute qu'il sera également recherché de s'inscrire ou de tendre vers les ratios normatifs ou moyens en termes de répartition entre professeurs des universités et maîtres de conférence, de proportion enseignants / enseignants-chercheurs ou encore de taux de vacataires dans les formations professionnalisantes.

Dans ce cadre, et pour cette campagne d'emplois 2025, aucune création nette de poste permanent ne sera autorisée. Un nombre de postes vacants, non négligeable, peut être utilisé pour faire des publications ou des redéploiements, en adaptant les postes et les activités.

Concernant les postes de BIATSS, Monsieur Vincent BARRE indique qu'il nous appartient d'identifier les éventuels projets de publication dans l'objectif de proposer des titularisations et/ou des rehaussements de poste de titulaire.

Les postes qui seront ouverts aux concours, devront reposer sur un vivier suffisant et correspondre à des attentes transversales. Il est souligné qu'une attention particulière sera portée aux agents contractuels bénéficiant d'une certaine ancienneté dans l'établissement et que les publications se feront uniquement sur des supports vacants.

Par ailleurs, la possibilité de faire appel à l'externalisation de certaines activités sera étudiée lorsque cela s'avèrera pertinent.

Monsieur Vincent BARRE précise que les postes qui deviendraient vacants en cours d'année, et qui ne pourraient pas être étudiés durant la campagne d'emplois 2025, seront examinés par la gouvernance, les services et les composantes au fil de l'eau.

Concernant le repyramidage des personnels enseignants-chercheurs, il s'agira de remonter des sections CNU pour lesquelles un vivier de candidats potentiels existe et s'avère être pertinent au regard de la politique scientifique globale de l'établissement (que ce soit dans

l'optique d'un éventuel repyramidage LPR ou de la publication d'un support professeur des universités au concours).

L'établissement ne dispose pas d'éléments sur les possibilités de repyramidage liés à la LPR, contrairement aux années précédentes. Il est attendu que des éléments arrivent à l'établissement à l'automne 2024.

Monsieur Vincent BARRE présente le calendrier prévisionnel lié à l'élaboration de la campagne d'emploi 2025 :

- **28 mai 2024 | Conférence des composantes**

Présentation du projet de note de cadrage

- **21 juin 2024 | Comité Social d'Administration**

Avis sur la note de cadrage

- **28 juin 2024 | Comité de pilotage de la recherche**

Présentation du projet de note de cadrage

- **4 juillet 2024 | Comité Social d'Administration et conseil d'administration**

Avis du CSA et vote du conseil d'administration sur la note de cadrage

- **Juillet 2024 | Projection financière**

Un premier travail de projection des principaux agrégats financiers résultant des facteurs d'évolution les plus conséquents sera réalisé afin de pouvoir évaluer les marges de manœuvre potentielles.

- **Juillet – Septembre 2024 | Dialogue avec les services**

Les services ou directions ayant manifesté des évolutions potentielles de leur périmètre d'activité nécessitant des moyens complémentaires feront l'objet d'un dialogue dédié. Il en sera de même avec les services qui pourraient avoir des postes vacants du fait de perspectives de départs.

- **10 septembre 2024 | Conférence des composantes**

Échanges sur le projet de campagne d'emplois (volet enseignants du 2nd degré)

- **20 septembre 2024 | Comité social d'administration**

Avis sur la campagne d'emplois (volet enseignants du 2nd degré)

- **À partir du 23 septembre 2024 | Dialogue avec les composantes**

Le dialogue avec les composantes s'effectuera, selon les mêmes modalités que les années précédentes, en s'appuyant sur les tableaux fournis par la DRH. Ces documents seront adressés pour consolidation avant l'été. Les projets de campagne d'emplois des composantes devront être préalablement approuvés par leurs conseils respectifs (la délibération devra également être transmise).

- **26 septembre 2024 | Conseil d'administration**

Vote de la campagne d'emplois (volet enseignants du 2nd degré)

- **18 octobre 2024 | Comité social d'administration**

Discussion de la campagne d'emplois globale

- **7 novembre 2024 | Conseil d'administration**

Discussion de la campagne d'emplois globale

- **15 novembre 2024 | Comité social d'administration**

Avis sur la campagne d'emplois globale

- **21 novembre 2024 | Conseil d'administration**

Vote de la campagne d'emplois globale

Madame Claire DUVERGER, souligne les difficultés à appréhender les éléments nouveaux qui sont demandés dans le calcul du respect strict des objectifs fixés au niveau de chaque composante.

Monsieur Vincent BARRE indique qu'il n'existe pas encore de calcul défini. Ces éléments seront fixés totalement en septembre.

Monsieur Julien CRISTOFOLI souhaite obtenir un éclaircissement sur le paragraphe suivant : *« Après deux campagnes d'emploi 2022 et 2023 destinées à accompagner les nouveaux projets, puis une campagne 2024 marquée par une phase de consolidation et d'amorçage d'une trajectoire de maîtrise de la masse salariale, la campagne d'emplois 2025 doit amplifier cette trajectoire et contribuer à rétablir l'équilibre financier de l'établissement. »* et sur la raison qui a conduit les membres élus du CSA à adopter un vote unanimement défavorable au document de cadrage de la campagne d'emploi 2025.

Monsieur Axel PITROU indique que le vote contre des représentants élus des personnels de l'UNSA se justifie par le manque d'investissement de l'établissement au sujet des postes d'enseignement et recherche.

Monsieur Vincent BARRE indique qu'il n'est, pour le moment pas possible de connaître les postes qui seront publiés en cette campagne d'emplois 2025. Les postes ne seront calculés qu'en fonction des départs.

Madame Véronique MONTEBAULT souhaite rappeler, que dans l'éventualité où il n'y aurait pas de publications pour certains postes, le fait de remplacer ces supports par des ATER et CTER crée une situation difficile.

Monsieur Pascal PICART souligne que la note de présentation de cette campagne d'emplois ne comprend pas de marge de ratio entre les professeurs des universités et les maîtres de conférence.

Monsieur Pascal LEROUX indique que l'ensemble des éléments pour définir le rééquilibrage entre ces deux corps et entre les enseignants et les personnels BIATSS seront étudiés en fonction des besoins et seront soumis au vote des membres du conseil d'administration.

Monsieur Christian GUIBERT, directeur des ressources humaines, souhaite ajouter quelques éléments au sujet de la note de Monsieur BERNARD DIZAMBOURG. Il précise que depuis 3

ans, 100 postes vacants ou en création d'enseignants et 30 postes de BIATSS ont été publiés aux concours.

Sans autres questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

<b>VOTE :</b>		
<b>Cadrage de la campagne d'emplois 2025</b>		
29 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 6	POUR = 18	CONTRE = 5
Approuvée à la majorité		

### 1.3 Formation et vie universitaire

#### 1.3.1 Politique d'établissement en matière de droits d'inscription pour l'année universitaire 2024-2025

Monsieur Pascal LEROUX invite Monsieur Sylvain DURAND, vice-président de la commission de la formation et vie universitaire à présenter ce point.

Elle a été présentée lors de la commission de la formation et de la vie universitaire du 16 mai 2024 et a reçu un vote favorable à l'unanimité.

Parmi les tarifs qui ont été modifiés pour cette année universitaire figurent :

- Les tarifs de différents diplômes universitaires,
- Les tarifs du SCD comportent 3 changements par rapport à ceux de l'année passée : regroupement des étudiants (boursiers ou non) et des personnels des universités des régions (ou hors) Bretagne et Pays de Loire au sein de la catégorie "Etudiants ou personnels d'établissements publics d'enseignement supérieur français avec application de la gratuité ; application de la gratuité pour les lycéens (sous réserve d'autorisation parentale) ; plus de tarifs "inscription annuelle ou semestrielle" ; autres lecteurs extérieurs : tarif "inscription sur 1 année" correspondant à la part minimum BU fixée par le Ministère (34€ au lieu de 50€), tarif "inscription 6 mois" à 17€ au lieu de 25€ ;
- Les tarifs du SUAPS, avec une augmentation des tarifs pour les personnels de catégorie A et B, de 10 € par an, et de 60€ pour les conjoints des personnels, les retraités et les extérieures.

Depuis la tenue de la commission de la formation et de la vie universitaire du 16 mai dernier, le montant de la CVEC pour cette prochaine année universitaire a été dévoilé : une augmentation due à l'inflation des droits nationaux, de 3 €.

Les autres tarifs présentés dans le document sont identiques à ceux adoptés l'année passée.

Les administrateurs s'interrogent sur la faible augmentation des tarifs d'accès aux infrastructures du SUAPS, très en deçà de ce qui peut être fait ailleurs.

Madame Laurence MAUGER, membre du conseil du SUAPS, précise que les membres n'ont pas souhaité augmenter davantage les tarifs.

Monsieur Pascal LEROUX propose que pour les années à venir les tarifs puissent être revus conformément aux souhaits des administrateurs.

Sans autres questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote des tarifs.

<b>VOTE :</b>		
<b>Politique d'établissement en matière de droits d'inscription pour l'année universitaire 2024-2025</b>		
28 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 2	POUR = 26	CONTRE = 0
Approuvée à l'unanimité		

### 1.3.2 Schéma directeur de la vie étudiante

*Ce point a été reporté à une séance ultérieure.*

### 1.3.3 Dispositif de bourses d'études du Master International en électroacoustique « International Master's Degree in electroacoustics » (IMDEA)

*Ce point a été reporté à une séance ultérieure.*

### 1.3.4 Création du diplôme en management et gestion d'entreprise « Executive Management and Business Administration » (EMBA)

Madame Sana GUETAT, vice-présidente déléguée aux relations internationales, présente ce point.

La création de cette formation émane d'une demande de professionnels chinois en activité, essentiellement localisés sur Pékin et Shanghai. Ils souhaitent par l'obtention d'un diplôme d'Université française accéder à de nouvelles perspectives d'évolution dans leur carrière professionnelle au sein de multinationales européennes ou françaises implantées en Chine.

Cette création s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec MBS éducation, école installée en Chine comptant deux campus à Shanghai et Pékin, et bénéficiant d'une équipe pédagogique sur place pour promouvoir ce diplôme universitaire. Les enseignements seront donc tous délivrés en Chine.

Ce diplôme pourra être dispensé, dans un deuxième temps, à d'autres partenaires internationaux.

**Les compétences visées par ce diplôme sont les suivantes :**

- Manager et gérer une organisation

- Piloter financièrement une organisation
- Savoir analyser et évaluer les risques
- Négocier et s'adapter dans un contexte interculturel
- Analyser et proposer des orientations stratégiques

**Durée formation de la formation :**

- 1 Trimestre de Cours / Examen + 4 Semaines de Stage.

1er Mois : 80h de cours en distanciel – 4h par jour sur 5 jours.

2ème Mois 55h de cours en distanciel + 20h de Contrôle Continu.

3ème Mois : Stage de 4 Semaines en Entreprise en Chine.

4ème Mois : Examens écrits + Soutenance + Délibération.

Le coût de la formation s'élève à 1700€ par étudiant.

Madame Sana GUETAT poursuit en indiquant que tous les aspects pédagogiques seront décidés par les représentants pédagogiques de l'établissement après une concertation avec MBS.

Madame Sana GUETAT ajoute que la mise en place de ce diplôme apporterait des ressources supplémentaires à l'établissement, tous les frais de fonctionnement étant pris en charge par MBS.

Madame Christine GONZALEZ qui est absente ce jour mais représentée a souhaité interroger Madame Sana GUETAT au sujet de cette formation. Elle souhaite savoir si celle-ci se déroule en formation continue.

Madame Sana GUETAT précise qu'il s'agit effectivement d'un diplôme en formation continue.

Monsieur Pascal PICART souhaite savoir comment l'attractivité de ce diplôme a été évaluée.

Madame Sana GUETAT revient sur l'intérêt des professionnels chinois à obtenir via une formation européenne un niveau Master. Comme elle l'indiquait en début de présentation, cette formation constitue un tremplin pour les professionnels chinois souhaitant cibler ou intégrer des multinationales européennes ou françaises installées en Chine et/ou recruter des profils connaissant les spécificités européennes de management.

Sans autres questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

**VOTE :**

**Création du diplôme en management et gestion d'entreprise « Executive Management and Business Administration » (EMBA)**

21 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 0

POUR = 20

CONTRE = 1

Approuvée à la majorité

### 1.3.5 Création du diplôme universitaire « classes internationales »

Madame Chitra MADOMERCANDY, enseignante d'anglais à l'UFR LLSH, et Monsieur Nicolas VANHOUTVENNE, enseignant de français langue étrangère à la maison des langues, et tous deux directeurs adjoints de la Maison des langues, présentent ce point.

Cette formation d'une durée d'un an, s'adresse aux étudiants souhaitant intégrer des universités françaises afin d'acquérir des concepts scientifiques en français tout en validant le niveau d'un élève de lycée français.

Les candidats voulant s'inscrire à cette formation devront posséder un niveau A2 en français, avoir l'équivalent d'un baccalauréat scientifique, et être motivés pour intégrer une université française.

Elle a pour objectif de répondre à la demande de Campus France, d'augmenter la visibilité et l'ouverture de nouvelles perspectives pour l'université, et d'offrir une alternative aux centres de formation privés proposant ce type de dispositifs.

L'un des objectifs de cette formation est de permettre l'accès à des formations, avec la possibilité d'ouvrir de bourses pour réduire les tarifs du Diplôme Universitaire d'Études Françaises (DUEF) aux étudiants migrants et réfugiés ne pouvant pas financer ce type de formations.

La Maison des langues s'engage à :

- Suivre les parcours des étudiants via un comité de suivi composé à la fois de représentants de la maison des langues et des représentants des composantes (ST et ENSIM) ;
- Faire une étude de l'impact de ce projet dès la fin du premier semestre et la présenter en conseil de la maison des langues, en commission de la formation et de la vie universitaire et du conseil d'administration ;
- Revoir l'implication de l'établissement dans ce projet Classes Internationales pour l'année universitaire 2025-2026.

L'inscription au diplôme universitaire « classes internationales » ne donne pas droit automatiquement à une inscription à l'université.

Les étapes avant d'intégrer les classes internationales sont les suivantes :

**Étape 1 :** orientation par Campus France via le site du projet

**Étape 2 :** constitution d'un dossier d'inscription (CV, lettre de motivation, diplômes...) et étude du dossier par l'équipe de la maison des Langues (niveau de langue, motivation, projet)

*(Si avis positif, inscription en Classes Internationales, sans engagement concernant l'acceptation future dans les formations au sein de notre établissement)*

**Étape 3, si le candidat confirme son désir d'inscription à LMU :**

- Mise en place d'un comité de suivi mixte (maison des langues + composantes) pour suivre ces étudiants ;
- En cas de projet précis, transmission du dossier à la composante ;
- En l'absence de projet précis, élaboration du projet avec l'étudiant dès son arrivée en échange avec la composante visée.

**Étape 4 :**

- Si l'étudiant valide le niveau B1 puis le niveau B2, transmission du dossier à la scolarité concernée (comme pour les étudiants en DUEF et en DUP) ;
- Si l'étudiant est accepté par la commission pédagogique, il est inscrit dans la formation ;
- Si l'étudiant n'est pas accepté, la maison des Langues l'oriente vers des formations membres du projet Classes Internationales (Angers, Caen, Besançon, Cergy, Paris Saclay...).

Depuis la première présentation de ce projet en conseil d'administration, et suite aux demandes des administrateurs pour valider ce dispositif, des accords ont été revus avec certains enseignants des composantes concernées. D'autres rencontres sont prévues compte tenu de l'intérêt que d'autres enseignants ont manifesté durant la présentation de ce point, lors de la commission de la formation et de la vie universitaire.

Un comité sera également mis en place dès la rentrée de septembre, avec plusieurs scénarios possibles pour le suivi des étudiants :

- 10h par des enseignants-chercheurs, 30h par des enseignants (vacataires), 20h auditeur libre, 10h de tutorat ;
- 20h par des enseignants-chercheurs ou des doctorants (sous forme de conférences thématiques, TD/TP) + 20h de tutorat par des étudiants (Master et/ou Doctorat) + 20h auditeur libre en TD ;
- 10h par des enseignants-chercheurs, 20h en auditeur libre en amphi, 30h de tutorat avec des étudiants.

Les coûts de cette formation sont les suivants :

Type	Heures	Coûts
DUEF B1	200h	1500
DUEF B2	200h	1500
Formation FOU S1 – S2	90h	675
Formation scientifique S1-S2	180h	1350
	<b>Total formation</b>	<b>5025</b>
Frais d'inscription nationaux		170
CVEC		100
	<b>Total</b>	<b>5295 euros</b>

Monsieur Nicolas VANHOUTVENNE souligne que ces tarifs ont été validés par Campus France, et peuvent être qualifiés de standard en comparaison de ceux adoptés par les autres établissements délivrant ce même diplôme universitaire.

Egalement, pour faire suite aux interrogations des administrateurs sur ce dispositif, il est indiqué que les étudiants ayant participé à ce dispositif, bénéficient d'un suivi de leur parcours étudiant durant la licence et le Master au sein de l'établissement, de cours du soir en FLE pour atteindre le niveau C1, et de tutorats pédagogiques.

Monsieur Pascal PICART souhaite connaître le nombre d'étudiants à atteindre pour que le diplôme puisse s'autofinancer.

Monsieur Nicolas VANHOUTVENNE indique qu'il nous faut atteindre le nombre de 10 étudiants.

Sans autres questions ni remarques des administrateurs, il est rappelé que ce projet a été approuvé à l'unanimité par la commission de la formation et de la vie universitaire du 6 juin dernier.

<b>VOTE :</b>		
<b>Création du diplôme universitaire « classes internationales »</b>		
21 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 24	CONTRE = 1
Approuvé à l'unanimité		

## 1.4 Recherche, valorisation et innovation

### 1.4.1 Cadre général des prestations de service de recherche

*Ce point a été reporté à une séance ultérieure.*

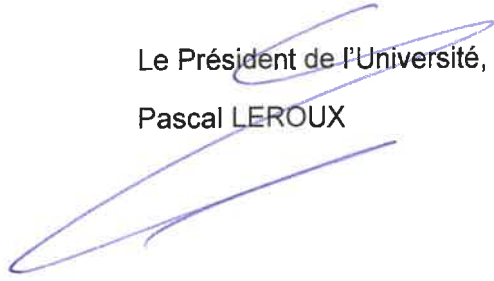
## 2. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été adressée au service juridique.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le 26 septembre 2024.



Le Président de l'Université,  
Pascal LEROUX